



Communiqué de presse

Mon courtier énergie groupe, leader français du courtage B2B en énergie, lance son introduction en bourse sur Euronext Growth® Paris

- Augmentation de capital d'environ 7,0 M€, pouvant être portée à 9,3 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation
- Prix de l'Offre à Prix Ferme : 9,65 € par action
- Engagement de souscription à hauteur de 3,8 M€ de la part d'Eiffel Investment Group
- Clôture de l'Offre à Prix Ferme le 25 mai 2023 à 20h et du Placement Global le 26 mai 2023 à 12h
- Opération éligible aux dispositifs PEA et PEA-PME, à la réduction de l'impôt sur le revenu et au réinvestissement économique dans le cadre d'un apport cession (article 150-0 B ter du Code général des impôts)

Bordeaux, le 10 mai 2023 à 7h30 CEST - Mon courtier énergie groupe, société de courtage en énergie pour les entreprises, annonce le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur Euronext Growth® Paris (code ISIN : FR001400H3A0 - Mnémonique : ALMCE)

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a approuvé, le 9 mai 2023 sous le numéro 23-143, le Prospectus relatif à l'introduction en bourse de Mon courtier énergie groupe, composé du Document d'enregistrement, approuvé sous le numéro I.23-011, en date du 18 avril 2023, du Supplément au Document d'enregistrement approuvé par l'AMF sous le numéro I. 23 - 026, en date du 9 mai 2023, et d'une note d'opération comprenant le résumé du Prospectus.

Mon courtier énergie groupe : leader français du courtage B2B en énergie

Mon courtier énergie groupe constitue le 1^{er} réseau de courtage en énergie de France avec 23 agences et plus de 24 000 clients¹ à fin 2022 qui peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement pour leurs choix énergétiques, leur transition énergétique et l'optimisation de leurs factures.

¹ Ces 24 000 clients correspondent à 24 000 points de livraison actifs pour lesquels une fourniture de gaz naturel ou d'électricité est en cours.



Mon courtier énergie groupe enregistre une forte croissance de son activité depuis sa création en 2017. Au cours des **quatre dernières années, le chiffre d'affaires a été multiplié par 12**. Cette croissance ne s'est pas faite au détriment de la rentabilité : **le Groupe a toujours été rentable depuis 2019**.

En 2022, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 19,2 M€ en croissance de 96% par rapport à l'exercice précédent et affiche une marge d'exploitation de 12,5% en croissance de plus de 5 points par rapport à 2021.

Objectifs 2025 de Mon courtier énergie groupe :

- **Un chiffre d'affaires supérieur à 40 M€**
 - dont plus de 10% dans le conseil en transition énergétique
 - dont plus de 15% réalisé à l'international
- **Un résultat d'exploitation d'environ 5 M€**
- **Un réseau composé de plus de 40 agences**

Raisons de l'offre : accélérer la stratégie de croissance rentable

Le produit net estimé de l'Offre qui s'élève à 6,0 M€ (hors Clause d'Extension et Option de Surallocation) sera affecté au financement des objectifs stratégiques suivants :

- Environ 50% des fonds seront dédiés à accélérer le maillage commercial en France et à renforcer les équipes au siège bordelais pour le développement des activités de courtage et d'accompagnement dans la gestion des contrats d'énergie. Ces fonds seront utilisés au développement de la notoriété du Groupe, à l'ouverture de nouvelles agences pour atteindre un réseau composé de plus de 40 agences d'ici à fin 2025 et au recrutement de nouveaux collaborateurs ;
- Environ 30% des fonds seront dédiés au développement de l'activité internationale, notamment à la poursuite du développement en Espagne (10%) et au lancement d'une activité en Italie (20%) ;
- Environ 20% des fonds seront dédiés au développement de l'activité d'accompagnement dans la gestion de la transition énergétique et notamment le renforcement de l'équipe nouvellement constituée, à la recherche de partenariats, au développement des offres et au marketing.

Structure de l'offre

Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :

- Une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ferme, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ferme » ou « OPF »), étant précisé que :
 - les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 250 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 250 actions) ;

- les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement prioritaire par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits ;
- Un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global » comportant :
 - Un placement en France ; et
 - un placement privé international dans certains pays (à l'exception, notamment, des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPF le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPF sera au moins égal à 10% du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.

Taille initiale de l'Offre

La Société émettra un nombre maximum de 725 388 actions ordinaires nouvelles (les « Actions Nouvelles Initiales ») dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (correspondant, à titre indicatif, à un montant global, prime d'émission incluse, d'environ 7,0 M€).

Clause d'Extension

En fonction de l'importance de la demande, la Société pourra, en accord avec le Coordinateur Global, Chef de file et Teneur de livre, décider d'augmenter le nombre d'Actions Nouvelles Initiales d'un maximum de 15%, soit un maximum de 108 808 actions, au Prix de l'Offre. La décision d'exercer la Clause d'Extension sera prise au moment de la fixation des modalités définitives de l'Offre par le Conseil d'administration prévue le 26 mai 2023.

Option de Surallocation

Pour les besoins des opérations de stabilisation et afin de couvrir d'éventuelles surallocations, la Société pourra consentir au Coordinateur Global, Chef de file et Teneur de livre une option lui permettant l'émission d'un nombre d'actions représentant au total un nombre maximum de 15% du nombre cumulé d'Actions Nouvelles Initiales et d'Actions Nouvelles Complémentaires, soit un nombre maximum de 125 129 Actions Nouvelles Supplémentaires, sur la base du Prix de l'Offre.

Cette Option de Surallocation, qui permettra de couvrir d'éventuelles surallocations, pourra être exercée, en tout ou partie, au Prix de l'Offre, en une seule fois à tout moment par le Coordinateur Global, Chef de file et Teneur de livre, à compter du début des négociations des actions de la Société sur Euronext Growth Paris soit, selon le calendrier indicatif, à compter du 31 mai 2023 jusqu'au 30 juin 2023 (inclus).

Prix de l'Offre

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPF sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « Prix de l'Offre »). Le Prix de l'Offre a été arrêté par le Conseil d'administration de la Société le 5 mai 2023 à 9,65 euros par action.

Produit brut et produit net de l'offre

A titre indicatif, le produit brut et le produit net de l'émission seraient les suivants :

En M€	Offre à 75%	Offre à 100%	Offre à 100% + exercice intégral de la Clause d'Extension	Offre à 100% + exercice intégral de la Clause d'Extension et Option de Surallocation
Produit brut	5,2	7,0	8,0	9,3
Dépenses estimées	0,9	1,0	1,0	1,1
Produit net	4,4	6,0	7,0	8,2

Aucun frais ne sera supporté par l'investisseur.

Engagements de souscription

La Société a reçu un engagement de souscription de la part d'Eiffel Investment Group pour un montant de 3,8 M€, représentant environ 54% de l'Offre initiale (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation).

Révocation des ordres de souscription

Les ordres de souscription passés par les particuliers par Internet dans le cadre de l'OPF seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPF (le 25 mai 2023 à 20h00 (heure de Paris)). Il appartient aux particuliers de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier, d'une part, les modalités de révocation des ordres passés par Internet et, d'autre part, si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions. Tout ordre émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué exclusivement auprès du Coordinateur Global, Chef de file et Teneur de livre et ce jusqu'au 26 mai 2023 à 12h00 (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.

Engagements d'abstention et de conservation des titres

Engagement d'abstention de la Société : 180 jours à compter du règlement-livraison de l'Offre, objet de la note d'opération.

Engagements de conservation pris par les actionnaires : 360 jours à compter du règlement-livraison de l'Offre, et sous réserve de certaines exceptions habituelles telles que des cessions à un tiers préalablement autorisées par le Coordinateur Global, Chef de file et Teneur de livre qui devront s'accompagner de la reprise de l'engagement par le cessionnaire sur la durée restant à courir de l'engagement initial, l'apport à une offre publique d'achat ou d'échange sur les actions de la Société, le transfert à une entité contrôlée.

Calendrier indicatif de l'opération

9 mai 2023	Approbation du prospectus par l'AMF
10 mai 2023	Diffusion du communiqué annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus Ouverture de l'OPF et du Placement Global
25 mai 2023	Clôture de l'OPF à 17h (heure de Paris) au guichet et à 20h (heure de Paris) par Internet
26 mai 2023	Clôture du Placement Global à 12h (heure de Paris) Fixation définitive des modalités l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension Communiqué de presse indiquant le résultat de l'OPF et du Placement Global ainsi que le nombre définitif d'Actions Offertes Signature du Contrat de Placement
30 mai 2023	Règlement Livraison des actions dans le cadre de l'OPF et du Placement Global
31 mai 2023	Inscription et début des négociations des actions de la Société sur <i>Euronext Growth</i> Paris Début de la période de stabilisation éventuelle
30 juin 2023	Date limite de l'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle

Modalités de souscription

L'émission objet de l'Offre est réalisée sans droit préférentiel de souscription. Les personnes désirant participer à l'Offre à Prix Ferme devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 25 mai 2023 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Coordinateur Global, Chef de file et Teneur de livre au plus tard le 26 mai 2023 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

Codes d'identification des titres Mon courtier énergie groupe

- Libellé : MON COURTIER ENERG
- Code ISIN : FR001400H3A0
- Mnémonique : ALMCE

Intermédiaires financiers et conseils



Conseil et
Listing Sponsor



Prestataire de Services
d'Investissement

fieldfisher

Conseil juridique de
l'opération



Commissaires
aux comptes

mazars

Expert
comptable

NewCap⁺

Communication
financière

Accédez à davantage d'informations sur le site dédié au projet d'introduction en bourse de Mon courtier énergie groupe : www.mce-finance.com

Mise à disposition du Prospectus

Un Prospectus, constitué (i) du Document d'enregistrement approuvé par l'AMF sous le numéro I.23-011, en date du 18 avril 2023, (ii) du Supplément au Document d'enregistrement approuvé par l'AMF sous le numéro I. 23 - 026, en date du 9 mai 2023, et (iii) d'une Note d'opération comprenant le résumé du Prospectus, a été approuvé par l'AMF sous le numéro 23-143 en date du 9 mai 2023. Ce Prospectus est disponible sans frais et sur simple demande au siège social de la Société ainsi que sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org et sur le site Internet de la société : www.mce-finance.com. L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques figurant dans le Prospectus. L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes.

Mon courtier énergie groupe attire l'attention du public sur le chapitre 3 « Facteurs de risques » figurant dans le Document d'enregistrement et dans le Supplément au Document d'enregistrement ainsi que sur le Chapitre 3 « Facteurs de risques de marché pouvant influencer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes » de la note d'opération. La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la réputation, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe, ainsi que le prix de marché de Mon courtier énergie groupe.

À propos de Mon courtier énergie groupe :

Fondé en 2017 à Bordeaux, Mon courtier énergie groupe est devenu en seulement quelques années le leader français du courtage en énergie sur le marché du B2B. La mission du Groupe est d'accompagner les entreprises dans leur gestion globale du budget énergie afin de réduire ou d'optimiser leur facture de gaz et/ou d'électricité. L'offre de services de Mon courtier énergie groupe comprend le courtage et conseil en achat d'énergie, la gestion et l'optimisation des contrats et le conseil en transition énergétique.

Mon courtier énergie groupe s'appuie sur l'expertise de plus de 130 personnes réparties au siège et dans les agences « licenciées » en régions.

Pour plus d'informations : www.moncourtierenergie.com

Contacts

Mon courtier énergie groupe

Charlie Evrard

Fondateur et PDG

investisseurs@moncourtierenergie.com

NewCap

Mathilde Bohin / Dusan Oresansky

Relations investisseurs

mce@newcap.eu

T. : 01 44 71 94 94

NewCap

Nicolas Merigeau

Relations médias

mce@newcap.eu

T. : 01 44 71 94 98

Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société Mon Courtier Energie Groupe dans un quelconque pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société Mon Courtier Energie Groupe ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Mon Courtier Energie Groupe n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de Mon Courtier Energie Groupe ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par Mon Courtier Energie Groupe. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Mon Courtier Energie Groupe attire votre attention sur le fait que les déclarations prospectives ne constituent en aucun cas une garantie de ses performances futures et que sa situation financière, ses résultats et cashflows réels ainsi que l'évolution du secteur dans lequel Mon Courtier Energie Groupe opère peuvent différer de manière significative de ceux proposés ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce document. De plus, même si la situation financière de Mon Courtier Energie Groupe, ses résultats, ses cashflows et l'évolution du secteur dans lequel Mon Courtier Energie Groupe opère étaient conformes aux informations prospectives contenues dans ce document, ces résultats ou ces évolutions peuvent ne pas être une indication fiable des résultats ou évolutions futurs de Mon Courtier Energie Groupe. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. Mon Courtier Energie Groupe ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.